

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Le 17 octobre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 07 octobre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDELLOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Martine BAGDASSARIAN, Mauricette MERIGOT-DURBAN à Daniel PIEDELLOUP.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Michel VENEAU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Manuel HERNANDEZ, Directeur de la Communication ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : : Acquisition de locaux à usage principal d'habitation appartenant à Vallée Sud - Grand Paris.

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

Objet : : Acquisition de locaux à usage principal d'habitation appartenant à Vallée Sud - Grand Paris.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris a exercé son droit de préemption en vue de l'acquisition de locaux à usage d'habitation à Clamart, dans le but de développer et diversifier l'offre de logements sociaux sur la commune et, pour certains, de résorber des situations d'insalubrité.

Considérant que l'OPH Vallée Sud Habitat a pour objectif d'acquérir des immeubles existants, conventionnés ou non, afin de les valoriser et d'apporter aux locataires une qualité de vie améliorée.

Vu que l'OPH Vallée Sud Habitat se propose d'acquérir les 5 locaux à usage principal d'habitation au prix d'achat par l'EPT Vallée Sud-Grand Paris majoré des droits de mutation et des frais liés aux travaux réalisés le cas échéant par l'EPT.

Ville	Adresse	Description du bien	Surface	Total
Clamart	29 rue du Capitaine Tarron	Pavillon	157 m ²	129 845,59 €
	202 bis avenue Jean Jaurès	Appartement	13 m ²	34 856,69 €
	426 avenue du Général de Gaulle	Appartement	17,9 m ²	78 451,22 €
	3 route du Pavé Blanc	Appartement	31,58 m ²	254 022,03 €
	5 route du Pavé Blanc	Immeuble mixte de 8 appartements et 1 commerce en RDC	445 m ²	1 673 028,99 €
			664,48 m²	2 170 204,62 €

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
Dont 5 Ne Prennent Pas Part au Vote : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ, Yves COSCAS,
Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD.**

- ✓ **Donne son accord** pour l'acquisition des 5 locaux à usage principal d'habitat à Clamart au prix de 2 170 204.52 euros hors frais afférents. Le montant exact sera arrêté lors de la vente.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Directeur Général ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- ✓ **Autorise** le Directeur Général ou son représentant à tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 24 octobre 2024
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2024
Certifiée exécutoire le 24 octobre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982


**Yann CHEVALIER
Directeur Général**